



Doc. 14397
10 octobre 2017

Présidence azerbaïdjanaise du Conseil de l'Europe: quelles sont les suites à donner en matière de respect des droits de l'homme?

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, au début du paragraphe 3, remplacer les mots «l'Assemblée prend note que dans le courant de 2014 plusieurs» par les mots suivants:

«L'Assemblée regrette que la présidence azerbaïdjanaise de 2014 ait coïncidé avec des atteintes aux droits de l'homme sans précédent en Azerbaïdjan, où des dizaines de».

Note explicative

En 2014, les autorités ont réprimé les plus éminents acteurs de la société civile et journalistes et les ont emprisonnés pour des motifs politiques. Les accusations portées contre ces personnes détenues à tort ne sont pas liées à leurs activités mais le gouvernement utilise toute une série d'accusations à motivation politique pour incarcérer ceux qui le critiquent.

Déposé par:

JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HANŽEK Matjaž, Slovénie, GUE
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
NICOLINI Marco, Saint-Marin, GUE
PSYCHOGIOS Georgios, Grèce, GUE
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SØNDERGAARD Søren, Danemark, GUE
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC

1. 2017 - Quatrième partie de session

